

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE DE SHERBROOKE-CSN

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

(46e réunion)

Tenue le mercredi 29 octobre 1997

Ordre du jour:

1. Nomination à la présidence d'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et nouveaux membres.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 20 mai 1997.
5. Affiliation à la FNEEQ-CSN.
6. Statuts et règlements.
7. Nomination d'un vérificateur ou d'une vérificatrice.
8. 9,3 jours Bouchard.
9. Divers :
 - 9.1 Appui aux enseignantes et enseignants en Bureau.
 - 9.2 Appui à la Fédération des enseignantes et enseignants de l'Ontario.

Présences : 78 membres.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Résolution 46.1 Il est proposé de nommer Richard Moisan à la présidence de l'assemblée.

Prop. : Martin Riou

App. : Yves Lafond

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. ACCEPTATION DES NOUVELLES ET NOUVEAUX MEMBRES

Résolution 46.2 Il est proposé d'accepter Muhammad Abdul Al Khabyyr, Maryse Audet, Richard Barbeau, Pierre Bédard, Peter Bernath, Denise Berthiaume, Jean-Claude Blanchette, Rodrigue Blouin, Luce Boutin, Gilles Boisvert, Christine Breton, Daniel Brown, Patrick Cayer, Danièle Champeau, Carol Cochrane, Danielle Côté, Mario Couture, Paul Dansereau, Claire Denis, Richard Desjardins, Claudine Desautels, Louis Dulude, Guy Francavilla, Gilles Ferland, Daniel Fortin, Éric Gagné, Carmen Garcia, Henri Gendreau, Isabelle Généreux, Sylvie Giard, Arthur Gibson, Luc Gauthier, Richard Hince, Jacques Huppé, Renée Lafrance, Pierre Lambert, Daniel Leblanc, Philippe Leduc, June Lemire, Nicole Matveyenko, Richard Milot, Martine Nadeau, Josée Normandin, Françoise Pelletier, Suzanne Poisson, Alain Poulin, Chantale Proulx, Anne Rousseau, Jean-Pierre Rousseau, Louis Trudel, Wolfgang Rasmussen, Gilles Savard, Koffi Sedjro et Johanne Turcotte.

Prop. : Thérèse Létourneau

App. : Denis Lamoureux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 46.3 Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Prop. : Denis Lamoureux

App. : Paul Dansereau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 MAI 1997

Résolution 46.4 Il est proposé d'accepter le procès-verbal de l'assemblée générale (45e réunion) tenue le 20 mai 1997 tel que rédigé.

Prop. : Denis Lamoureux

App. : Richard Desjardins

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suites au procès-verbal :

Point 5 - Tâches 1997-1998 : Suite aux moyens de pression exercés par les membres du Syndicat, le Collège a fini par donner raison à la partie syndicale sur les tâches 1997-1998.

5. AFFILIATION À LA FNEEQ-CSN

Résolution 46.5 Il est proposé que le Syndicat du personnel enseignant du Collège de Sherbrooke demande immédiatement son affiliation :

-à la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ);

-au Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie (CCSNE);

-à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Prop. : Martin Riou

App. : Hélène Dion

On procède par vote secret.

5. AFFILIATION À LA FNEEQ-CSN (suite)

Nomination d'un scrutateur ou d'une scrutatrice :

Résolution 46.6 Il est proposé de nommer Yves Lafond comme scrutateur et Diane Lemay comme scrutatrice.

Prop. : Thérèse Létourneau

App. : Marie-Reine Bégin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résultat du vote sur la proposition : Pour: 66 - Contre: 9 - Abstention: 2 - Rejet: 1.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

6. STATUTS ET RÈGLEMENTS

Résolution 46.7

Il est proposé que soit ajoutée aux Statuts et règlements du Syndicat du personnel enseignant du Collège de Sherbrooke la disposition suivante :

. Affiliation :

Le Syndicat est affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), à la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ) et au Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie (CCSNE).

Le Syndicat s'engage à respecter les statuts des organismes précités dans cet article et à y conformer son action.

Le Syndicat s'engage à payer mensuellement les per capita fixés par les Congrès des diverses organisations auxquelles il est affilié.

Toute personne officière ou déléguée des organismes ci-haut mentionnés a droit d'assister à toute réunion du Syndicat et a droit de prendre part aux délibérations, mais n'a pas droit de vote.

En concordance avec l'article 1.02 des statuts et règlements du *Syndicat du personnel enseignants du Collège de Sherbrooke*, le nom du syndicat devient *Syndicat du personnel enseignant du Collège de Sherbrooke - CSN*.

6. STATUTS ET RÈGLEMENTS (suite)

Résolution 46.7 (suite)

. Dissolution - désaffiliation :

Une résolution de dissolution du Syndicat ou de désaffiliation de la CSN, de la Fédération et du Conseil central, ne peut être discutée à moins qu'un avis de motion n'ait été donné au moins quatre-vingt-dix (90) jours à l'avance. L'avis de motion et la proposition doivent être donnés et discutés à une assemblée générale régulière ou spéciale dûment convoquée.

L'avis de convocation de l'assemblée générale doit indiquer les motifs à l'appui de la résolution de dissolution ou de désaffiliation.

Dès qu'un avis de motion pour discuter de ladite dissolution ou désaffiliation de la CSN est donné, il doit être transmis au secrétariat général du Conseil central, de la Fédération et de la CSN. Cet avis de motion doit être transmis au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la tenue de l'assemblée.

Les représentantes et les représentants autorisés du Conseil central, de la Fédération et de la CSN, de plein droit, peuvent assister à l'assemblée où se discute la proposition et donner leur point de vue s'ils le désirent. Pour être adoptée, la proposition de dissolution ou de désaffiliation doit recevoir l'appui de la majorité des membres cotisants du Syndicat.

Si le Syndicat se désaffilie de la CSN, en est suspendu ou radié, il doit verser à la CSN la cotisation afférente aux trois (3) mois qui suivent immédiatement la désaffiliation, la suspension ou la radiation.

Prop. : Martin Riou

App. : Denis Lamoureux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR OU D'UNE VÉRIFICATRICE

Résolution 46.8 Il est proposé que l'Assemblée générale nomme Madame Jacynthe Bourgeois au titre de vérificatrice des États financiers du SPECS pour l'année 1996-1997.

Prop. : Pierre Lambert

App. : Pierre Paul Charlebois

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. 9,3 JOURS BOUCHARD

Claude Tétreault présente le point.

Résolution 46.9

Il est proposé que l'Assemblée générale convienne d'utiliser les 9,3 jours Bouchard de la façon suivante :
-2 journées collectives à être déterminées en Assemblée générale et
-7,3 jours au choix du professeur-e en avisant le Collège par mémo.

Prop. : Claude Tétreault

App. : Marie-Reine Bégin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DIVERS

9.1 Appui aux enseignantes et enseignants de Bureautique :

Résolution 46.10

Il est proposé que l'Assemblée générale du SPECS donne son appui à la demande des enseignantes et enseignants de Techniques de bureautique pour la mise sur pied d'un groupe de travail, afin de centraliser les travaux de rédaction relatifs à l'implantation des programmes et ce, avec les ressources nécessaires.

Prop. : Martin Riou

App. : Thérèse Létourneau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Appui à la Fédération des enseignantes et enseignants de l'Ontario :

Résolution 46.11

Il est proposé que l'Assemblée générale dénonce l'attitude du premier ministre de l'Ontario, Mike Harris, qui porte atteinte au système d'éducation ontarien et nie le droit de négocier des enseignantes et enseignants. En conséquence, que le Bureau exécutif du SPECS fasse parvenir un télégramme d'appui à la Fédération des enseignantes et enseignants

9.2 Appui à la Fédération des enseignantes et enseignants de l'Ontario : (suite)

Résolution 46.11 (suite)

de l'Ontario et que l'on fasse un don de 200 \$ à la Fédération des enseignantes et enseignants de l'Ontario.

Prop. : Jean Lacharité

App. : Louis Desmeules

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Denis Lamoureux propose la levée de l'assemblée.

Martin Riou, président

Jean Lacharité, secrétaire